



Compte-rendu CHSCT 25 novembre 2020

Le préfet demande l'accord des membres du CHSCT pour que le cabinet Eurogroup Consulting assiste à cette séance.

La CGT donne son accord en ajoutant que c'est tant mieux qu'il soit présent.

Le préfet vérifie le quorum et demande s'il y a des déclarations liminaires.

La CGT lit une déclaration liminaire (pièce jointe).

Le préfet partage notre point de vue sur le fait qu'il est anormal qu'aucun document de travail n'ait été transmis en amont de la séance mais ne veut pas laisser dire que c'est un manque de loyauté de sa part. Il indique que, comme demandé, une délégation du CHSCT pourra visiter les locaux suite aux différents déménagements.

La séance débute par les points à l'ordre du jour.

1 – approbation des comptes-rendus des CHSCT des 21 et 30 octobre 2020

Le préfet indique que n'ayant pas les comptes-rendus, leur validation est reportée à la prochaine séance.

La DRHM essaie de justifier cette carence mais le préfet l'interrompt rapidement par un « NON » très sec.

2 – information sur la situation sanitaire départementale et sur la situation à la préfecture et dans les sous-préfectures de la Haute-Loire (nombre de cas contacts, nombre de cas positifs)

La directrice des services du Cabinet indique que notre région et notamment notre département ont été particulièrement touchés par l'épidémie avec au plus fort un taux d'incidence de 1200/100000, une quarantaine de clusters (principalement dans les EHPAD). Aujourd'hui le taux d'incidence est de 289/100000. Il a baissé depuis le début du confinement mais reste toujours supérieur au taux national. On reste parmi les 5 premiers départements. Les hospitalisations stagnent. Au plus haut, le taux de positivité a été de 32 %, on est à 19 % avec toujours 18 clusters dont 16 en EHPAD. La DSC indique que l'ARS insiste sur le fait que malgré l'allègement du confinement, on doit rester prudent et limiter les moments de convivialité.

Le préfet remercie la DRHM pour les remontées hebdomadaires de tableaux à l'administration centrale.

La DRHM indique que cette semaine nous sommes en préfecture à 0 agent symptomatique, 2 cas contacts et 1 agent positif.

La CGT demande pourquoi certains bureaux ont été désinfectés suite à des cas positifs et pas d'autres, notamment au CERT ?

La DRHM indique qu'il faut que ces bureaux soient signalés.

La cheffe du BBM précise que l'info ne leur est pas remontée.

La conseillère de prévention insiste sur le fait qu'il ne faut pas se relâcher et précise que certains agents touchés par la COVID sont prolongés en maladie du fait de la fatigue.

Le SAPACMI demande s'il est possible d'avoir des poubelles spécifiques pour les masques jetables.

La cheffe du BBM informe que la demande a été faite à l'entreprise de nettoyage et qu'on devrait en avoir en fin de semaine.

3 - Information sur l'organisation de l'activité des services de la préfecture et des sous-préfectures au regard de l'évolution de la crise sanitaire : mise en œuvre du « télétravail-Covid » à compter du 9 novembre 2020

La DRHM indique qu'il y a aussi des remontées hebdomadaires. Cette semaine, sur 144 agents, il y en a 29,86 % en télétravail ce qui représente 47,25 % de télétravailleurs sur ceux qui peuvent télétravailler.

Le préfet est très satisfait de ces bons chiffres.

La CGT demande pourquoi les agents qui sont en « télétravail-Covid » et qui n'ont pas de poste NOEMI ou de SPAN doivent utiliser une ASA, même en précisant télétravail-COVID. La dénomination est mal choisie puisque une ASA est une autorisation spéciale d'absence et l'agent est en activité. Le service RH explique que c'est simplement un problème technique, il n'y a pas d'autre possibilité dans CASPER. Les fiches de liaison sont trop chronophages et ne permettent pas une mise à jour en temps réel.

La CGT rappelle qu'au précédent CHSCT, il avait été indiqué qu'il y avait suffisamment de postes NOEMI pour les agents télétravailleurs. Il semble que des postes NOEMI aient été attribués à des personnes ne télétravaillant pas. Si les postes étaient redéployés à ceux qui télétravaillent, il n'y aurait plus ni de problème technique, ni de fiche de liaison.

Le chef du SIDSIC indique faire avec les moyens mais que de nouveaux postes sont en commande.

4 – Point sur les projets immobiliers en cours : information sur le dossier de labellisation en CRIP (conférence régionale de l'immobilier public) des déménagements de services liés à la réforme de l'organisation territoriale de l'État

Le préfet indique que dès son arrivée, il s'est engagé à de bonnes conditions de travail pour les agents. Il estime que les trois bâtiments de la préfecture ne sont pas organisés de manière satisfaisante. Son premier objectif est de « dédensifier » les services, son second est de sécuriser la préfecture pour ne pas revivre le 10 décembre 2018 (*eah, c'était le 1er*).

On va refaire des façades correctes avec des ouvertures pour créer des conditions optimales pour l'accueil du SGC. Il faut rendre la circulation plus fluide entre les bâtiments mais pour cela il faut du temps et de l'argent. Comme il aime à le dire, il n'y a pas que le préfet qui a le droit de changer de bureau, sans toutefois rendre les déménagements obligatoires.

Un plan (pour deux) est distribué afin de visualiser les déménagements :

- la DSC, le stagiaire ENA et le secrétariat préfet/DSC seront au RDC du bâtiment central, aile ouest pour se rapprocher du préfet,
- à leur place sera installé le sous- préfet à la relance (la CGT intervient pour signaler que l'info de la venue d'un sous-préfet à la relance n'était pas connue ; le SG répond que l'info est très récente...),
- Marc Berger sera au 1^{er} étage du bâtiment central (à côté de l'ascenseur),
- le directeur de l'ONAC sera au 2^{ème} étage du bâtiment central (à côté de l'ascenseur),
- l'assistante sociale sera au 3^{ème} étage du bâtiment central (à côté de l'ascenseur),
- le SGC sera réparti sur les 2^{ème} et 3^{ème} étage,
- un local ménage est créé au 2^{ème} étage.

La CGT rappelle que sans avoir eu les plans en amont, il est difficile d'avoir un avis mais ne trouve pas pertinent de laisser les services de l'ONAC dans les étages au vu du public qu'ils reçoivent. Elle fait également remarquer que d'un côté c'est bien que l'assistante sociale se rapproche des RH mais le choix du 3^{ème} étage n'est peut-être pas le plus adapté.

Le préfet répond qu'effectivement l'ONAC devrait être en rez-de-chaussée, que c'est à l'étude et que ce sera dans un autre mouvement. Pour l'assistante sociale, il ne voit pas de difficulté.

La cheffe du BBM présente la labellisation CRIP : quand un service change de bâtiment, on doit monter un dossier. Comme cela n'a pas été fait pour l'éducation/sécurité routière, on le fait en même temps que les nouveaux déménagements. Elle précise que suite à la fusion d'une partie des services de la DDCSPP et de la DIRECTTE, cette dernière va s'installer « au Fieu » et libérer le bâtiment qu'elle occupe actuellement. Elle présente également les travaux en cours et ceux à venir (SGC, Brioude, COD, CIP, matériel visio...) et en profite pour remercier son service. Le préfet la rejoint.

La CGT précise que le SIDSIC est également impacté par tous ces déménagements.

La cheffe du BBM et du SIDSIC font part de leur bonne coordination.

La DRHM se félicite du travail de SES équipes.

Le SAPACMI indique qu'un bouton poussoir pour baisser/lever un rideau métallique au pré-accueil a été installé mais qu'il faut faire le tour de la banque pour l'actionner, ce qui n'est pas sécurisant.

Le préfet n'est pas au courant, la cheffe du BBM indique qu'il faudra voir.

La CGT signale qu'à nouveau, il n'y a plus moyen d'imprimer au local syndical du fait du déménagement (encore) du photocopieur.

Le préfet demande ce qui s'est passé, le chef du SIDSIC signale que c'est récent et qu'un de ses agents s'en occupe.

5 – Présentation de la démarche de « diagnostic du collectif de travail » par le cabinet de conseil Eurogroup Consulting

La DRHM signale qu'elle a envoyé la présentation par mail pour ceux qui sont en audio (effectivement envoi à 10h30 pour CHSCT à... 10h30).

Cyrille DESMAREST (directeur secteur public) et Elaine DAVIS (consultante senior) présentent leur démarche « diagnostic du collectif de travail » (pièce jointe), après avoir remarqué qu'au premier abord, l'ambiance de ce CHSCT est plutôt bonne.

Le cabinet va accompagner durant les semaines/mois à venir le collectif de travail :

- 1,5 jour d'entretiens individuels en présentiel,
- questionnaire adressé à l'ensemble des agents préfecture et sous-préfectures,
- groupes de travail pour cohésion/harmonie.

La CGT relève que le conditionnel est employé « une alerte remontée directement au plus haut niveau de la préfecture concernant des méthodes et des comportements qui **seraient** inadaptés » alors que l'indicatif est employé dans « la qualité de vie au travail **est** de fait une priorité d'action pour l'encadrement ». Qu'est-ce qui permet d'affirmer que c'est le cas.

Le cabinet explique qu'il n'a pas encore commencé les entretiens et c'est pour cette raison que le conditionnel est employé alors qu'il a échangé avec l'encadrement, ce qui permet d'être affirmatif.

La CGT demande de quel encadrement parle t-on.

Pas vraiment de réponse.

La CGT reprend en indiquant que précédemment on parle de « plus haut niveau de la préfecture » alors on pourrait indiquer que pour « le plus haut niveau de la préfecture », la qualité de vie au travail est une priorité. Elle pense qu'effectivement ça l'est pour le préfet mais pas forcément pour tout l'encadrement.

Le chef du SIDSIC interroge en tant « qu'extérieur » sur la démarche : est-ce une démarche globale ou est-ce sur une situation précise ?

La sous-préfète de Brioude enchérit en indiquant que les sous-préfectures étant amenées à se rapprocher de plus en plus de la préfecture, il est bien qu'elles soient associées.

La CGT est contente de ces questions puisque personne ne semble au courant alors qu'à la réunion de dialogue social du 13 novembre, elle avait demandé à ce qu'une information soit faite à l'ensemble des agents, ce à quoi il avait été répondu positivement mais cela n'a pas été le cas.

La sous-préfète de Brioude ne veut pas qu'on se méprenne sur ses propos et précise qu'au contraire le CHSCT est le lieu pour échanger (*sauf que tout est déjà fait...*).

La CGT regrette également de ne pas avoir été associée au choix des personnes entendues individuellement par le cabinet alors que dans leur présentation il est clairement indiqué que c'est la CGT qui a fait part le 1^{er} octobre au préfet et à l'équipe dirigeante d'un contexte qualifié de « bombe sociale » au sein des services.

Le SG s'emporte, expliquant que depuis le 1^{er} octobre il ne s'est écoulé que 7 semaines, que si des concertations avaient dû avoir lieu, on n'en serait pas là, que cette démarche est la meilleure et termine par « surtout ne me remerciez pas ! ».

Le SAPACMI intervient en disant que justement il souhaite le remercier pour tout ce qui a été mis en place.

La CGT reprend en indiquant qu'elle n'avait pas compris devoir remercier le SG pour toutes ses actions ; qu'elle l'a remercié en dialogue social pour les informations communiquées mais qui au final n'ont pas été transmises aux agents ; et qu'en l'occurrence elle ne va pas le remercier pour cette méthode que lui peut trouver la meilleure mais ce n'est pas l'avis de la CGT.

Le cabinet indique qu'il n'est pas fermé à de nouveaux entretiens qui pourraient se dérouler en audio ou visio mais que ce ne doit pas être une course à l'entretien.

La CGT répond que ce n'est pas une course à l'entretien, simplement certains vont être entendus alors qu'ils ne le souhaitaient pas particulièrement alors que d'autres qui le voulaient, ne le seront pas.

Le préfet indique qu'il laisse carte blanche au cabinet pour son travail.

Le cabinet remercie de ces échanges qui vont permettre de démarrer le diagnostic qui n'est pas verrouillé. Il indique mettre toute sa bonne volonté et que les entretiens seront pertinents et représentatifs.

La CGT termine en disant ne douter ni de la bonne volonté ni de l'intégrité du cabinet, mais que les personnes choisies ne permettront pas vraiment aux entretiens d'être représentatifs.

6 – Analyse des mentions portées sur les registres de santé et sécurité au travail

Aucune mention

7 – Questions diverses

Aucune (il est déjà 12h35)... ah si, le médecin du travail (on ne savait pas qu'elle était en audio) qui nous souhaite une bonne fin de journée.

Vos représentants CGT